

**Séance ordinaire du Conseil municipal  
du 19/05/2026**

**Date de la convocation :  
13/05/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	20
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 20 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, M. Stéphane DUGUY, M. Franck SOULAN.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION : 2 conseillères municipales

Mme Marie-Christine PALLARES a donné procuration à Mme Christelle PREVOT.  
Mme Juline LEFEBVRE a donné procuration à M. David URBAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Liliane GALLEGO a été désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-05-19-62 – URBANISME - DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Par délibération n°2021-12-07-0022 du 7 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le règlement d'intervention relatif au dispositif communal d'aide au ravalement de façade, définissant les modalités d'attribution des subventions ainsi que les conditions d'éligibilité des bénéficiaires et des travaux.

Ce dispositif a été reconduit pour la période 2026-2028 par délibération n°2025-12-15-101 du 15 décembre 2025.

Dans ce cadre, Madame Elisabeth DUPAU a déposé, le 30 janvier 2026, une demande de subvention au titre du dispositif communal d'aide au ravalement de façade, conjointement à une déclaration préalable référencée DP n°0334172500124.

Le projet concerne un immeuble situé 2 rue des Anciens Combattants à Sainte-Hélène, cadastré section AH n°314, compris dans le périmètre d'intervention défini par le règlement communal.

Le dossier transmis comprend l'ensemble des pièces exigées par le règlement d'intervention :

- plan de situation cadastrale ;
- attestation de dépôt de déclaration préalable ;
- devis de l'entreprise retenue ;
- relevé d'identité bancaire du demandeur.

Le projet prévoit notamment :

- la réfection complète de la façade ;
- la conservation des encadrements en pierre ;
- un traitement qualitatif de l'enduit dans le respect des prescriptions architecturales du dispositif communal.

Le montant total du devis présenté par la société MY RENOV s'élève à 8 206,00 € HT.

Après déduction des prestations relatives aux volets roulants, non éligibles au dispositif, pour un montant de 1 866,00 € HT, le coût retenu pour l'opération est fixé à 6 340,00 € HT.

Conformément au règlement d'intervention, la subvention communale peut représenter 50 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Le montant prévisionnel de la subvention communale est ainsi fixé à 3 170,00 €.

Le dossier ayant été déclaré complet et éligible, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ladite subvention.

Il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer.

**Le Conseil municipal,**

**VU :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la délibération n°2021-12-07-0022 du 7 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif communal d'aide au ravalement de façade ;
- la délibération n°2025-12-15-101 du 15 décembre 2025 portant renouvellement du dispositif communal d'aide au ravalement de façade pour la période 2026-2028 ;
- la demande de subvention déposée par Madame Elisabeth DUPAU en date du 30 janvier 2026 ;
- le dossier de déclaration préalable référencé DP n°0334172500124 ;
- le devis établi par la société MY RENOV d'un montant total de 8 206,00 € HT, dont un montant éligible retenu de 6 340,00 € HT au titre du dispositif communal d'aide au ravalement de façade ;

**CONSIDÉRANT :**

- que l'immeuble concerné est situé dans le périmètre d'intervention du dispositif communal ;
- que le dossier présenté est complet et conforme aux prescriptions du règlement d'intervention ;
- que les travaux projetés contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du patrimoine bâti communal ;

**Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention communale au titre du dispositif d'aide au ravalement de façade en faveur de Madame Elisabeth DUPAU ;
- **FIXE** le montant prévisionnel de cette subvention à la somme de 3 170,00 € ;
- **PRÉCISE** que le versement de la subvention interviendra conformément aux dispositions prévues par le règlement d'intervention communal, sur présentation des pièces justificatives exigées et dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le 19/05/2026,

La secrétaire de séance,  
Liliane GALLEGO

Le Maire,  
Lionel MONTILLAUD



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.*